AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffiertrésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, que lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 321 concernant la prévention des incendies.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.munpontmain.qc.ca ou à l'hôtel de ville situé au 5, rue de l'Église, sur heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donnée à Notre-Dame-de-Pontmain, ce douzième (12) jour d'avril deux mille vingtquatre (2024).

(signé Robert Leclair)

Robert Leclair, Dg/Greffier-trésorier